

Madame, Monsieur,

Votre dernier email nous interpelle sur la date de la venue d'un médecin à Chouzy-sur-Cisse.

Il vous avait été répondu effectivement qu'à la mi-septembre un médecin viendrait sans doute s'installer à Chouzy. Or à ce jour il n'en est rien, et je suis même en mesure de vous dire que j'ignore désormais s'il en viendra un, et quand.

A vous qui me reprochez de ne pas prendre en compte les problèmes de mes concitoyens j'aimerais vous informer de quelques données basiques que vous semblez ignorer.

1° La médecine est une activité libérale. Je dis bien une activité libérale qui ne dépend en rien de la responsabilité publique. Si vous doutez de mes propos allez demander à n'importe quel médecin s'il souhaite voir son activité de praticien encadrée ou régie par quelque autorité administrative autre que la Sécurité Sociale. En conséquence le maire n'a aucune autorité, aucun pouvoir pour imposer à quelque médecin que ce soit de venir s'installer sur sa commune.

2° Malgré cela, conscient de la nécessité d'avoir un 2ème médecin à Chouzy (contrairement à ce que vous affirmez dans votre email qui laisse entendre qu'il n'y a pas de médecin à Chouzy) je multiplie les démarches pour accueillir un autre praticien sur notre commune.

a) Sachez que je suis universitaire, en étroite collaboration avec mes collègues de la faculté de médecine de Tours. A ce jour, pas un seul des nouveaux médecins diplômés n'accepte de venir s'installer à Chouzy, en zone rurale. Vu qu'ils sont peu nombreux, ils ont le choix de leur installation et préfèrent s'installer dans le Sud méditerranéen ou sur la côte Atlantique. Un projet de loi gouvernemental (loi HSPT) envisageait d'encadrer leur installation (2008). Mais ce projet n'a pas abouti suite aux manifestations du corps médical, le gouvernement ayant accédé à leurs revendications.

b) Sachez en outre que la commune a équipé un cabinet médical prêt à être loué à tout nouveau médecin qui accepterait de venir à Chouzy.

c) Sachez encore que par le biais de mes relations avec le monde médical, je suis en train d'explorer la piste des médecins en provenance de l'étranger. C'est cette piste qui a failli aboutir en septembre, mais qui, hélas, a échoué car « délocaliser » de la matière grise, en dehors du fait que cela soit moralement contestable, demeure quelque chose d'aléatoire : en effet derrière un nom, il y a un homme ou une femme avec sa famille et les problèmes que pose une expatriation. Néanmoins, cette piste est toujours activée et je ne commettrai pas l'erreur de communiquer à l'avenir sur l'état d'avancement de mes démarches.

d) Sachez enfin que je n'accepte pas qu'on puisse dire que je ne prenne pas en compte les problèmes de mes concitoyens dans un domaine qui n'est absolument pas de ma compétence, au moment même où je multiplie des démarches que je n'ai normalement pas à faire, car je vous rappelle que s'il est obligatoire d'aller à l'école, il n'est pas obligatoire de se faire soigner.

Je me tiens à votre disposition pour vous recevoir et débattre ensemble, si vous le souhaitez, du problème de la désertification médicale en France.

Jean-Philippe Minois